

EXEMPLE DE SYSTÈME D'ÉQUIVALENCE

HYPOTHÈSES RETENUES

- situation de famille : marié, 2 enfants ;
- pays de mission : Royaume-Uni ;
- rémunération brute : **55 000 €** ;
- statut social : expatrié.

Le raisonnement ayant pour but de montrer l'impact de l'impôt sur le revenu et des charges sociales, l'incidence du coût de la vie et du logement, n'a pas été pris en compte.

Sur la base d'un salaire brut de **55 000 €**, le salaire net de l'expatrié, hors logement et différentiel du coût de la vie, est le suivant :

	Au Royaume-Uni	En France
Salaire brut	55 000,00 €	55 000,00 €
Impôt théorique		2 723,00 €
Charges sociales théoriques en France		10 187,58 €
Charges sociales françaises facultatives (participation de l'expatrié)	3 133,50 €	
Charges sociales britanniques	6 603,75 €	
Impôt britannique sur le revenu	5 148,09 €	
Salaire net disponible	40 114,66 €	42 089,42 €

CONSÉQUENCE DU NON-RESPECT DU PRINCIPE D'ÉQUIVALENCE

Pour une rémunération brute identique, **55 000 €**, l'expatrié dispose d'un salaire net après impôt et charges sociales :

- de **42 089,42 €** lorsqu'il travaille en France ;
- de **40 114,66 €** lorsqu'il travaille au Royaume-Uni.

L'expatriation lui fait perdre **1 974,76 €** en pouvoir d'achat (hors logement et différentiel de coût de vie), soit **3,59 %** de son revenu brut, ce qui n'est pas le but habituellement recherché par les employeurs.

Dans le cadre d'une garantie de salaire brut, ce phénomène de réduction du revenu disponible est général pour toutes les mobilités internationales. Son ampleur varie en fonction du pays de mission, de la taille de la famille et du régime social retenu (expatriation ou détachement).

Pour remédier à cet inconvénient, certaines entreprises attribuent de substantielles majorations de salaire. Mais, souvent le remède est pire que le mal : la fiscalité et la protection sociale du pays d'accueil vont réduire cette augmentation, et le salarié voit son augmentation brute de **30 %** se transformer en un petit **5 ou 10 %** de gain en net disponible.

RETENUE À LA SOURCE DE L'IMPÔT

SALARIÉS ENVOYÉS À L'ÉTRANGER : RETENUE À LA SOURCE DU PAYS D'ACCUEIL SUR LES SOMMES VERSÉES LOCALEMENT

Auparavant, l'entreprise n'est pas concernée par la fiscalité personnelle de ses collaborateurs. Son rôle se limitait à indiquer une fois par an le salaire à déclarer et à remplir la DSN (Déclaration Sociale Nominative). Chacun se «débrouillait», autant que faire se peut, pour souscrire sa déclaration de revenus et payer son impôt.

Les nouvelles règles fiscales liées à la mobilité internationale ont modifié cette situation et ont fait de l'employeur à une collectrice d'impôts. L'entreprise est ainsi tenue de calculer, déclarer et verser l'impôt sur le revenu de ses salariés en situation de mobilité dans deux cas :

- pour les salariés envoyés à l'étranger, lorsque, dans le pays d'accueil, l'impôt est prélevé par voie de retenue à la source sur les sommes versées localement ;
- pour les salariés impatriés et considérés comme fiscalement résidents ainsi que non-résidents en France.

PRINCIPE DE LA RETENUE À LA SOURCE

En France, les déclarations de revenus et le paiement de l'impôt sont entièrement à la charge de l'individu. Le contribuable est seul responsable de ses agissements, ou non agissements. L'employeur ne peut pas être impliqué.

Il n'en va pas de même à l'étranger : l'impôt est prélevé sur les salaires par voie de retenue à la source. Ce système est généralisé dans le monde, la France étant l'un des rares pays à ne pas encore le pratiquer.

Le salarié reçoit une rémunération nette d'impôt : c'est à l'entreprise de calculer, de déclarer et de verser l'impôt sur le revenu de ses employés. Sa responsabilité est engagée en cas de défaut de déclaration ou de non-paiement de l'impôt : l'entreprise supporte les éventuels redressements, les pénalités et intérêts de retard, etc.

EXAMEN AU CAS PAR CAS

Si le principe de la retenue à la source est obligatoire dans la quasi-totalité des pays, les modalités pratiques sont variées.

Aussi, est-il essentiel pour chaque expatriation d'étudier cet aspect et de mettre en place la procédure qui permet de remplir correctement toutes les obligations à la charge de l'entreprise.

Mettre en place une telle procédure n'est pas simple en l'absence d'implantation dans le pays d'accueil.

Ne pas le faire coûterait néanmoins cher à l'entreprise, alors même que le salarié ne pourrait légalement être inquiété.

L'existence d'un système de retenue à la source ôte tout effet pratique à la disposition que les entreprises insèrent souvent dans les contrats de travail ou les avenants et qui prévoit que l'expatrié «s'engage à respecter la législation fiscale de l'État d'expatriation, prend en charge toutes les obligations liées au paiement de l'impôt et supportera seul la responsabilité d'un éventuel manquement».

En effet, malgré le principe de la liberté contractuelle, la clause d'un contrat fut-il un contrat de travail- ne peut modifier la loi. Et une telle clause est contraire à la législation de l'État d'expatriation dans la mesure où la responsabilité des retenues à la source incombe seulement à l'employeur et jamais au salarié.

Si l'impôt n'est pas retenu et versé, l'employeur est seul responsable vis-à-vis des autorités fiscales locales. Une clause contractuelle ne peut inverser des responsabilités fixées par la législation fiscale.

LIMITES D'EXONÉRATION – BARÈME AU 1^{ER} JANVIER 2021

Ce tableau présente les limites d'exonération exprimées en monnaies locales des indemnités forfaitaires, par journée de déplacement vers l'étranger.

Pays	Monnaie	Montant
AFGHANISTAN	Dollar USA	279
AFRIQUE DU SUD	Euro	138
ALBANIE	Euro	180
ALGÉRIE	Dinar algérien	11 000
ALLEMAGNE	Euro	164
ANDORRE	Euro	118
ANGOLA	Euro	300
ANGUILLA	Dollar USA	208
ANTIGUA	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	230
ARABIE SAOUDITE	Euro	158
ARGENTINE	Dollar USA	157
ARMÉNIE	Euro	186
ARUBA	Dollar USA	150
AUSTRALIE	Dollar australien	348
AUTRICHE	Euro	175
AZERBAÏDJAN	Euro	204
BAHAMAS	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	207
BAHREIN	Euro	200
BANGLADESH	Euro	130
BARBADE	Dollar USA	310
BELGIQUE	Euro	143
	Mission UE à Bruxelles < à 1 jour	46
BELIZE	Dollar USA	177
BÉNIN	Euro	145
BERMUDES	Dollar des Bermudes	194
BIÉLORUSSIE	Euro	150
BIRMANIE	Dollar USA	250
BOLIVIE	Dollar USA	135
BOSNIE-HERZÉGOVINE	Euro	169
BOTSWANA	Euro	119
BRÉSIL	Euro	216
BRUNEI	Dollar de Brunei	255
BULGARIE	Euro	145
BURKINA FASO	Euro	145
BURUNDI	Euro	140
CAÏMANS	Dollar USA	141
CAMBODGE	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	150
CAMEROUN	Euro	120

DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

Pays	Monnaie	Montant
CANADA	Dollar canadien	260
TERRE NEUVE	Dollar canadien	260
CAP VERT	Escudo capverdien	13 575
CENTRAFRIQUE	Franc CFA	80 000
CHILI	Dollar USA	191
CHINE	Dollar USA	191
CHYPRE	Euro	190
COLOMBIE	Dollar USA	176
COMORES	Euro	150
CONGO	Franc CFA	69 880
CONGO (République Démocratique)	Euro	195
COOK (Iles)	Dollar néo-zélandais	252
CORÉE du Nord	Dollar USA	272
CORÉE du Sud	Euro	210
COSTA RICA	Dollar USA	169
CÔTE D'IVOIRE	Franc CFA	137 000
CROATIE	Euro	142
CUBA	Euro	155
CURAÇAO	Dollar USA	150
DANEMARK	Couronne danoise	1 660
DJIBOUTI	Franc de Djibouti	36 320
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Dollar USA	142
DOMINIQUE	Dollar	201
ÉGYPTE	Euro	148
ÉMIRATS ARABES UNIS	Euro	300
ÉQUATEUR	Dollar USA	150
ÉRYTHRÉE	Euro	94
ESPAGNE	Euro	132
ESTONIE	Euro	129
ÉTATS-UNIS - sauf New York	Dollar USA	320
- New York (ville)	Dollar USA	320
ÉTHIOPIE	Euro	123
FIDJI	Dollar de Fidji	224
FINLANDE	Euro	220
GABON	Franc CFA	100 000
GAMBIE	Dalasi	2 460
GÉORGIE	Dollar USA	195
GHANA	Dollar USA	192
GRANDE BRETAGNE	Livre sterling	130
GRÈCE	Euro	167
GRENADE	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	199

DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

Pays	Monnaie	Montant
GUATEMALA	Euro	160
GUINÉE-BISSAU	Euro	105
GUINÉE (CONAKRY)	Euro	170
GUINÉE ÉQUATORIALE	Franc CFA	90 500
GUYANA	Dollar USA	200
HAÏTI	Dollar USA	220
HONDURAS	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	152
HONG-KONG	Dollar de Hong Kong	2 200
HONGRIE	Euro	175
ÎLES PALAOS	Dollar USA	311
INDE	Euro	260
INDONÉSIE	Euro	160
IRAK	Euro	300
IRAN	Dollar USA	186
IRLANDE	Euro	190
ISLANDE	Couronne islandaise	15 000
ISRAËL	Dollar USA	222
ITALIE	Euro	220
JAMAÏQUE	Dollar USA	162
JAPON	Yen	25 500
JORDANIE	Dinar jordanien	151
KAZAKHSTAN	Euro	290
KENYA	Dollar USA	141
KIRGHIZIE	Euro	150
KIRIBATI	Dollar de Fidji	221
KOWEÏT	Euro	245
LAOS	Dollar USA	150
LESOTHO	Euro	120
LETTONIE	Euro	152
LIBAN	Euro	154
LIBERIA	Dollar USA	230
LIBYE	Dinar Libyen	280
LIECHTENSTEIN	Franc Suisse	230
LITUANIE	Litas	500
LUXEMBOURG	Euro	173
- Luxembourg (Ville)	Mission UE à Luxembourg < à 1 jour	50
MACAO	Dollar de Hong Kong	2 200
MACÉDOINE	Dollar USA	117
MADAGASCAR	Euro	114
MALAISIE	Ringgit	468
MALAWI	Dollar USA	214

DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

Pays	Monnaie	Montant
MALDIVES	Euro	230
MALI	Franc CFA	62 000
MALTE	Euro	105
MAROC	Euro	175
MARSHALL	Dollar USA	154
MAURICE	Roupie mauricienne	5 500
MAURITANIE	Euro	143
MEXIQUE	Dollar USA	137
MICRONÉSIE	Dollar USA	157
MOLDAVIE	Dollar USA	188
MONGOLIE EXTÉRIEURE	Euro	102
MONTÉNÉGRO	Euro	150
MOZAMBIQUE	Dollar USA	189
NAMIBIE	Euro	90
NAURU	Dollar de Fidji	208
NÉPAL	Dollar USA	140
NICARAGUA	Dollar USA	154
NIGER	Franc CFA	78 000
NIGERIA	Euro	273
NIUE	Dollar néo-zélandais	204
NORVÈGE	Couronne norvégienne	1 465
NOUVELLE GUINÉE PAPOUASIE	Euro	172
NOUVELLE ZÉLANDE	Dollar néo-zélandais	370
OMAN	Euro	265
OUGANDA	Euro	130
OUZBÉKISTAN	Dollar USA	113
PAKISTAN	Dollar USA	173
PANAMA	Dollar USA	178
PARAGUAY	Dollar USA	180
PAYS-BAS	Euro	161
PÉROU	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	170
PHILIPPINES	Peso philippin	8 770
POLOGNE	Euro	175
PORTUGAL	Euro	160
QATAR	Euro	278
RÉPUBLIQUE DU SOUDAN DU SUD	Dollar USA	306
ROUMANIE	Euro	160
RUSSIE	Euro	230
RWANDA	Dollar USA	277

DÉPLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)

Pays	Monnaie	Montant
SAINTE-LUCIE	Dollar USA	199
SAINT KITTS & NEVIS	Dollar USA	202
SAINT-VINCENT	Dollar USA	188
SALVADOR	Dollar USA	177
SALOMON (Iles)	Vatu	23 052
SAMOA OCCIDENTALE	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	139
SAO TOME & PRINCIPE	Dollar USA	135
SÉNÉGAL	Franc CFA	91 800
SERBIE	Euro	150
SEYCHELLES	Euro	300
SHANGHAI	Yuan REN MIN BI	1 700
SIERRA LEONE	Dollar USA	260
SINGAPOUR	Euro	200
SLOVAQUIE	Euro	155
SLOVÉNIE	Euro	160
SOMALIE	Dollar USA	158
SOUDAN	Dollar USA	175
SRI LANKA	Euro	155
SUÈDE	Couronne suédoise	1 997
SUISSE	Franc suisse	230
SURINAM	Dollar USA	180
SWAZILAND	Rand	650
SYRIE	Euro	154
TADJIKISTAN	Dollar USA	135
TAÏWAN	Dollar de Taïwan	5 990
TANZANIE	Euro	135
TCHAD	Euro	225
TCHÈQUE (République)	Euro	180
THAÏLANDE	Baht	3 885
TIMOR EST	Euro	150
TOGO	Franc CFA	82 640
TOKYO	Yen	30 000
TONGA	Dollar de Fidji	214
TRINITÉ ET TOBAGO	Dollar USA	267
TUNISIE	Euro	125
TURKMÉNISTAN	Euro	102
TURQUIE	Euro	165
TUVALU	Dollar de Fidji	192
UKRAINE	Euro	208
URUGUAY	Contre-valeur en monnaie locale de dollar USA	135
VANUATU	Euro	210

Pays	Monnaie	Montant
VENEZUELA	Euro	195
VIETNAM	Euro	158
YÉMEN	Euro	188
ZAMBIE	Euro	180
ZIMBABWE	Dollar USA	180

COMPARAISON DES COÛTS - EXEMPLE

Salarié marié envoyé aux États-Unis pour une mission de trois ans.

Sa rémunération brute de référence est de **45 734,00 €**, portée à **52 453,65 €** après majoration des avantages liés à la mobilité.

Estimation, hors régimes privés américains de protection sociale :

	Expatriation	Détachement
Salaire brut	52 453,65 €	52 453,65 €
Base de cotisation	45 734,00 €	52 453,65 €
Charges sociales France salariales	10 187,58 €	14 740,16 €
Charges sociales France patronales	15 281,36 €	34 518,04 €
Charges sociales américaines salariales	3 497,48 €	0,00 €
Charges sociales américaines patronales	10 176,00 €	0,00 €
TOTAL	39 142,42 €	49 258,20 €
Surcoût pour l'employeur : 10 115,79 €		